

DELIBERATION N° 85/10-05 - CREATION DE 3 EMPLOIS DE SURVEILLANTES AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée que le nombre des élèves de l'école maternelle J. Charcot, fréquentant le restaurant scolaire, a doublé cette année (de 8 à 18).

Une seule personne de surveillance est insuffisante. Il convient donc de créer un poste d'agent de service chargé de la surveillance, à temps incomplet, à raison de 8 heures par semaine.

De plus, la surveillance et l'accompagnement des élèves des écoles primaire et maternelle J. Prévert nécessitent toujours 2 personnes. Devant l'impossibilité pour les agents administratifs d'assurer ce service cette année, il convient de modifier les horaires des agents à temps incomplet nouvellement chargés de la surveillance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de faire passer les horaires hebdomadaires de Madame PIQUE de 16 heures à 24 heures,
- de faire passer les horaires hebdomadaires de Madame SEMIRIKI de 23 heures à 31 heures.